

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-deuxième session
Genève, 29 avril – 3 mai 2024

PROJET REVISE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES OFFICES
NATIONAUX DE PROPRIETE INTELLECTUELLE EN TEMPS DE CRISE –
PROPOSITION DE PROJET SOUMISE PAR LE ROYAUME-UNI ET LA REPUBLIQUE
TCHEQUE

Document établi par le Secrétariat

1. À sa trente-deuxième session, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a examiné une proposition de projet intitulée “Renforcement des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle en temps de crise”, soumise par le Royaume-Uni et la République tchèque. Sur la base des observations formulées au cours des discussions, la proposition de projet a été révisée durant la session.

2. La proposition de projet révisée figure dans l’annexe du présent document.

3. *Le comité est invité à examiner l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

1. Présentation du projet
1.1 Code du projet
DA_4_10_03
1.2 Intitulé du projet
Projet de renforcement des capacités des offices nationaux de propriété intellectuelle en temps de crise
1.3 Recommandations du Plan d'action pour le développement
<p><i>Recommandation n° 4</i> : Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p> <p><i>Recommandation n° 10</i> : Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p>
1.4 Durée du projet
18 mois
1.5 Budget du projet
Le budget total du projet s'élève à 205 000 francs suisses. La totalité de ce montant est liée à des dépenses autres que des dépenses de personnel.
2. Description du projet
<p>Le projet proposé vise à doter les offices nationaux de la propriété intellectuelle des connaissances, des compétences et des outils nécessaires pour gérer les crises. Dans le cadre de ce projet, une crise implique une période de discontinuité qui fait peser de graves menaces sur l'écosystème de la propriété intellectuelle et nécessite une prise de décision essentielle, en raison d'un effet déstabilisateur sur les offices nationaux de propriété intellectuelle ou leurs parties prenantes.</p> <p>Les travaux de l'OMPI en cours menés avec les États membres montrent clairement que les acteurs de l'écosystème de la propriété intellectuelle, notamment les représentants du monde universitaire et des secteurs privé et public, sont exposés et vulnérables aux risques et aux conséquences négatives des perturbations, telles que de graves menaces pesant sur les infrastructures nationales, la santé et la sécurité du personnel des offices nationaux de propriété intellectuelle, et des perturbations plus générales, qui affectent la stabilité économique, institutionnelle, des ressources ou des opérations.</p> <p>La gestion des crises devient donc une question de plus en plus importante, qui nécessite la mise en place d'un dispositif de résilience organisationnelle au sein des offices nationaux de propriété intellectuelle, afin d'atténuer les risques et minimiser les effets négatifs sur l'écosystème de la propriété intellectuelle. Ce dispositif comprend l'élaboration et la mise en place de politiques de gestion des crises liées à la propriété</p>

intellectuelle, de plans de reprise après sinistre et de continuité des opérations, ainsi que de stratégies de préparation et d'intervention. Il en résulterait une diminution du risque opérationnel pour les offices nationaux de propriété intellectuelle en période de crise. Si certains offices nationaux de propriété intellectuelle ont déjà mis en place les procédures nécessaires, ce projet offre l'occasion de revoir et d'améliorer les politiques existantes des offices nationaux de propriété intellectuelle.

Parmi les éléments clés, citons l'adoption de la transformation numérique, la collaboration avec les offices nationaux de propriété intellectuelle, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés, et la priorité donnée à la communication avec toutes les parties prenantes pertinentes pendant les crises, que l'on pourrait considérer comme faisant partie d'une approche globale de la création de stratégies nationales de propriété intellectuelle. La formation du personnel des offices nationaux de propriété intellectuelle, l'échange de données d'expérience et les enseignements tirés des situations d'urgence et de crise sont essentiels pour assurer une bonne continuité des opérations.

2.1 Concept du projet

Ce projet se concentre sur l'élaboration d'outils destinés à la gestion de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité en temps de crise. Ce projet vise plus particulièrement à développer et à renforcer la résilience et les capacités organisationnelles des offices nationaux de propriété intellectuelle en les dotant du savoir-faire, des compétences, des capacités et des outils nécessaires pour fournir des services en ligne, assurer la continuité des opérations et mettre en œuvre des mesures visant à atténuer les risques et à minimiser l'impact négatif d'une situation d'urgence ou de crise susceptible d'entraîner une perte de potentiel ou de nuire au fonctionnement et aux opérations de l'écosystème de la propriété intellectuelle, qui nécessiterait des années, voire des dizaines d'années, pour se remettre.

Ce projet est complémentaire des travaux déjà entrepris par l'OMPI, notamment les travaux menés dans le cadre de l'ensemble des mesures prises par l'OMPI en réponse à la COVID-19.

2.2. Objectifs, résultats et réalisations du projet

L'**objectif** global du projet est de renforcer la résilience des offices nationaux de propriété intellectuelle et leur capacité d'assurer la continuité des opérations en temps de crise.

Le **résultat** escompté du projet est le renforcement des capacités de gestion des crises des offices nationaux de propriété intellectuelle afin d'atténuer les risques et de réduire à un minimum l'impact négatif sur l'écosystème de la propriété intellectuelle.

Le projet permettra les **réalisations** suivantes :

- i. Élaboration d'un cadre stratégique, réalisable et fonctionnel, de gestion des crises, accessible à tous les offices nationaux de propriété intellectuelle, qui leur permettra de continuer à fournir une assistance adéquate aux parties prenantes de l'écosystème de la propriété intellectuelle en temps de crise.
- ii. Échange de données d'expérience nationales entre les décideurs politiques, les régulateurs et les spécialistes des offices nationaux de propriété intellectuelle.
- iii. Élaboration, en concertation avec les divisions compétentes de l'OMPI, d'outils de sensibilisation à la propriété intellectuelle et à la gestion des crises.

2.3 Stratégie de mise en œuvre du projet

Le projet proposé atteindra ses objectifs à travers les réalisations ci-après :

Réalisation n° 1 – Élaboration d'un cadre stratégique, réalisable et fonctionnel, de gestion des crises, accessible à tous les offices nationaux de propriété intellectuelle, qui leur permettra de continuer à fournir une assistance adéquate aux parties prenantes de l'écosystème de la propriété intellectuelle en temps de crise.

Activités :

- a) L'OMPI consultera les coordonnateurs des groupes régionaux et les États membres intéressés, en se concentrant sur les pays en développement et les pays les moins avancés, notamment ceux qui n'ont pas sollicité ou reçu d'assistance de l'OMPI en la matière, afin de veiller à ce qu'il soit présenté l'éventail le plus large possible d'exemples sur la base d'une invitation ouverte aux États membres à partager leur expérience (sans procédure de sélection particulière) avant que le projet ne soit mis en œuvre.
- b) Mener une étude exploratoire sur les connaissances, les expériences et les enseignements tirés de situations de crise spécifiques ou d'urgences rencontrées par les offices nationaux de propriété intellectuelle.
- c) Présenter les résultats de l'étude au CDIP pour garantir l'impact ciblé du projet. Cela offrira à tous les États membres une nouvelle occasion de fournir des exemples supplémentaires qui pourraient être devenus pertinents dans l'intervalle et de débattre des conclusions de l'OMPI.

Réalisation n° 2 – Échange de données d'expérience nationales entre les décideurs politiques, les régulateurs et les spécialistes des offices nationaux de propriété intellectuelle.

Activités :

- a) Organiser un séminaire pour partager les connaissances et les données d'expérience, ainsi que pour mettre à profit les enseignements tirés.
- b) Identifier des spécialistes régionaux ou nationaux chargés de fournir une assistance immédiate aux pays confrontés à des crises entraînant une perte de potentiel ou nuisant au fonctionnement et aux opérations de leurs écosystèmes de propriété intellectuelle respectifs. Après un examen approfondi, ces spécialistes pourraient éventuellement faire partie d'un groupe de spécialistes et être inclus dans la base de données relative à la liste des consultants de l'OMPI (IP-ROC). Le spécialiste interne chargé de la continuité des opérations à l'OMPI sera sur place pour le projet afin de donner la formation, les conseils et l'assistance nécessaires.

Réalisation n° 3 – Élaboration, en concertation avec les divisions compétentes de l'OMPI, d'outils de sensibilisation à la propriété intellectuelle et à la gestion des crises.

Activités :

- a) Élaborer des outils de communication sur mesure, y compris des infographies, à l'intention d'un large éventail de parties prenantes.
- b) Élaborer du matériel de formation et des guides à l'intention du personnel des offices nationaux de propriété intellectuelle (y compris un aperçu des options stratégiques disponibles) afin d'améliorer l'utilisation des données et des informations relatives à la propriété intellectuelle et de fournir efficacement des services en ligne en temps de crise.
- c) Mettre à la disposition de tous les offices nationaux de propriété intellectuelle l'ensemble du matériel élaboré dans le cadre de ce projet et le rendre accessible via une page Web de l'OMPI consacrée à ce projet.

2.4 Indicateurs du projet	
<p style="text-align: center;"><u>Objectif du projet</u> :</p> <p>Renforcer la résilience des offices nationaux de propriété intellectuelle et leur capacité d'assurer la continuité des opérations en temps de crise.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Indicateur de l'objectif</u> :</p> <p>À la fin de la mise en œuvre du projet, au moins 60% des participants ont amélioré leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités à fournir des services aux parties prenantes de la propriété intellectuelle en temps de crise.</p>
<p style="text-align: center;"><u>Résultat du projet</u> :</p> <p>Capacités renforcées de gestion des crises des offices nationaux de propriété intellectuelle afin d'atténuer les risques et de réduire à un minimum l'impact négatif sur l'écosystème de la propriété intellectuelle.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Indicateur de réussite</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un dispositif de résilience organisationnelle au sein des offices nationaux de propriété intellectuelle. - Mise en place d'un réseau de spécialistes de la propriété intellectuelle pour faciliter la fourniture de services, l'échange d'informations et la coopération en temps de crise.
<p style="text-align: center;"><u>Résultats du projet</u> :</p> <p>Élaboration d'un cadre stratégique, réalisable et fonctionnel, de gestion des crises, accessible à tous les offices nationaux de propriété intellectuelle, qui leur permettra de continuer à fournir une assistance adéquate aux parties prenantes de l'écosystème de la propriété intellectuelle en temps de crise.</p>	<p style="text-align: center;"><u>Indicateur de résultat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude exploratoire sur les pratiques recommandées, les expériences et les enseignements tirés de situations de crise spécifiques ou d'urgences. - Étude exploratoire validée par le CDIP.
<p>Échanger les données d'expérience nationales entre les décideurs politiques, les régulateurs et les spécialistes des offices nationaux de propriété intellectuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins un séminaire organisé sur la gestion de la propriété intellectuelle et la fourniture de services en temps de crise. - Au moins 80% des participants ont jugé utiles les informations fournies dans le cadre du séminaire. - Au moins un spécialiste par région identifié et remplissant les conditions requises pour pouvoir être inclus dans la base de données relative à la liste des consultants de l'OMPI (IP-ROC).
<p>Élaboration, en concertation avec les divisions compétentes de l'OMPI, d'outils de sensibilisation à la propriété intellectuelle et à la gestion des crises.</p>	<p>Un ensemble d'outils de communication, de matériel de formation, de guides et un aperçu des options stratégiques disponibles, adaptés aux représentants des offices nationaux de propriété intellectuelle, ont été élaborés avec succès et diffusés auprès de tous les offices nationaux de propriété intellectuelle par l'intermédiaire d'une page Web de l'OMPI consacrée à ce projet.</p>

2.5 Stratégie de pérennisation

Afin de pérenniser les résultats du projet, l'OMPI créera une page Web spécifique offrant un accès aisé à tout le matériel fourni dans le cadre de ce projet.

Des mises à jour sur la stratégie de pérennisation seront communiquées à mesure de la mise en œuvre du projet.

2.6 Critères de sélection des pays pilotes/bénéficiaires

Le projet ne sera pas restreint à certains bénéficiaires car les situations de crise ne sont pas l'apanage d'États membres particuliers. Tous les États membres bénéficieront d'un cadre de pratiques recommandées élaboré par l'OMPI à la suite de l'étude exploratoire, l'accent étant mis sur les pays en développement et les pays les moins avancés, en particulier ceux qui n'ont pas sollicité ou reçu d'assistance de l'OMPI en la matière.

2.7 Entité organisationnelle de mise en œuvre

Secteur du développement régional et national et Division des solutions opérationnelles à l'intention des offices de propriété intellectuelle, Secteur de l'infrastructure et des plateformes

2.8 Liens avec d'autres entités organisationnelles

Département des services du PCT; Service d'enregistrement de Madrid; Service d'enregistrement de La Haye; Division de la gestion du droit d'auteur; Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises; Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle; Département des techniques de l'information et de la communication.

2.9 Liens avec d'autres projets du Plan d'action pour le développement

Projet du Plan d'action pour le développement relatif à des institutions de propriété intellectuelle efficaces ([CDIP/3/INF/2](#))

Projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités des institutions de propriété intellectuelle et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional ([CDIP/3/INF/2](#))

2.10 Contribution aux résultats escomptés dans le programme et le budget de l'OMPI

Programme et budget pour l'exercice biennal 2024-2025

4.2 Mise en place d'écosystèmes équilibrés et efficaces en matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création dans les États membres.

4.3 Mise en valeur des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres.

4.5 Amélioration de l'infrastructure en matière de propriété intellectuelle pour les offices de propriété intellectuelle.

2.11 Risque et atténuation

Risque n° 1 : Disponibilité et qualité des données insuffisantes.

Stratégie d'atténuation n° 1 : Différentes méthodologies de recherche seront utilisées pour garantir la collecte de suffisamment de données précises.

Risque n° 2 : Participation limitée des parties prenantes.

Stratégie d'atténuation n° 2 : Un plan complet de mobilisation des parties prenantes sera élaboré.

3. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE PROVISOIRE

Résultats attendus du projet	Trimestres					
	Année 1				Année 2	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Activités préalables à la mise en œuvre ¹ : - Consultation avec les coordonnateurs des groupes régionaux et les États membres intéressés						
Étude exploratoire sur les connaissances, les expériences et les enseignements tirés de situations de crise spécifiques ou d'urgences	X	X				
Séminaire sur la gestion de la propriété intellectuelle et la fourniture de services en temps de crise			X			
Identification et validation des spécialistes nationaux et régionaux à inclure dans la base de données relative à la liste des consultants de l'OMPI (IP-ROC)		X	X	X	X	
Élaboration d'outils de sensibilisation à la propriété intellectuelle et à la gestion des crises			X	X	X	
Évaluation du projet						X
Événement en marge de la session du CDIP						X

¹ La mise en œuvre du projet commencera uniquement lorsque les activités préalables à la mise en œuvre du projet auront été effectuées.

4. BUDGET DU PROJET PAR RÉALISATION

<i>(en francs suisses)</i> Réalizations du projet	Année 1		Année 2		Total
	Dépenses de personnel	Autres dépenses	Dépenses de personnel	Autres dépenses	
Étude exploratoire sur les connaissances, les expériences et les enseignements tirés de situations de crise spécifiques ou d'urgences	–	30 000	–	–	30 000
Séminaire sur la gestion de la propriété intellectuelle et la fourniture de services en temps de crise	–	95 000	–	–	95 000
Identification et validation des spécialistes nationaux et régionaux à inclure dans la base de données relative à la liste des consultants de l'OMPI (IP-ROC)	–	10 000	–	–	10 000
Élaboration d'outils de sensibilisation à la propriété intellectuelle et à la gestion des crises	–	20 000	–	20 000	40 000
Évaluation du projet	–	–	–	15 000	15 000
Événement en marge de la session du CDIP	–	–	–	15 000	15 000
Total	-	155 000	-	50 000	205 000

5. BUDGET DU PROJET PAR CATÉGORIE DE COÛT

<i>(en francs suisses)</i>	Voyages, formations et indemnités			Services contractuels					Total
	Missions du personnel	Voyages de tiers	Formations et demandes de paiement des frais de voyage y relatifs	Conférences	Publications	Services contractuels individuels	Bourses de l'OMPI	Autres services contractuels	
Activités									
Étude exploratoire sur les connaissances, les expériences et les enseignements tirés de situations de crise spécifiques ou d'urgences	–	–	–	–	–	30 000	–	–	30 000
Séminaire sur la gestion de la propriété intellectuelle et la fourniture de services en temps de crise	20 000	50 000	–	5 000	–	10 000	–	10 000	95 000
Identification et validation des spécialistes nationaux et régionaux à inclure dans la base de données relative à la liste des consultants de l'OMPI (IP-ROC)	–	–	–	–	–	10 000	–	–	10 000
Élaboration d'outils de sensibilisation à la propriété intellectuelle et à la gestion des crises	–	–	–	–	10 000	20 000	–	10 000	40 000
Évaluation du projet	–	–	–	–	–	15 000	–	–	15 000
Événement en marge de la session du CDIP	–	–	–	15 000	–	–	–	–	15 000
Total	20 000	50 000	–	20 000	10 000	85 000	–	20 000	205 000

[Fin de l'annexe et du document]